

LES REPÈRES DE L'AVISE



EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Etat des lieux : activités, économie et emploi



*Une publication réalisée
en partenariat avec*

CENTRE NATIONAL D'APPUI ET DE RESSOURCES



ENVIRONNEMENT



Ingénierie et services
pour entreprendre autrement



Mai 2008

Sommaire

| | |
|---|--------------|
| ■ Contexte : qu'est-ce que l'EEDD ? | p. 3 |
| ● L'éducation à l'environnement : finalités, objectifs et méthodes | p. 3 |
| ● De l'animation nature à l'éducation à l'environnement vers un développement durable... | p. 3 |
| ● Education à l'environnement et institutions publiques | p. 3 |
| ■ Activités, métiers, publics | p. 5 |
| ● Origines et émergence du secteur | p. 5 |
| ● Missions | p. 5 |
| ● Typologies d'activités | p. 5 |
| ● Métiers de l'EEDD | p. 5 |
| ● Filière professionnelle de formation en EEDD | p. 6 |
| ● Publics de l'EEDD | p. 7 |
| ● Thématiques | p. 7 |
| ■ Acteurs et structuration du secteur | p. 8 |
| ● Associations, Etat, collectivités, entreprises... | p. 8 |
| ● Les réseaux territoriaux d'EE | p. 8 |
| ● Les "Collectifs EEDD" | p. 10 |
| ● Partenaires stratégiques : les collectivités territoriales | p. 11 |
| ■ Les associations en mutation | p. 12 |
| ● La professionnalisation des associations | p. 12 |
| ● La crise financière | p. 12 |
| ● En 2006, une association d'EE en Alsace | p. 13 |
| ■ Enjeux et besoins d'accompagnement | p. 14 |
| ● L'accompagnement des collectivités et établissements publics | p. 14 |
| ● Associations : le fonctionnement de la structure, le projet associatif et l'utilité sociale | p. 14 |
| ● Le partenariat entre associations d'EE et collectivités territoriales | p. 14 |
| ● Le partenariat privé | p. 15 |
| ● La gestion économique et financière | p. 15 |
| ■ En savoir plus... | p. 16 |
| ● Sites Internet et structures ressources | p. 16 |
| ● Bibliographie | p. 16 |
| ● Glossaire des sigles | p. 16 |

AVISE

167 RUE DU CHEVALERET 75013 PARIS

TÉL : 01 53 25 02 25 FAX : 01 53 25 02 20

MAIL : CONTACT@AVISE.ORG SITE : WWW.AVISE.ORG

Contexte : qu'est-ce que l'EEDD ?

L'éducation à l'environnement (EE) : finalités, objectifs et méthodes

La finalité de l'EE est l'émergence de citoyens responsables, respectueux de la vie et des hommes, capables de participer à l'action et à la décision collective.

L'EE se base sur trois types d'objectifs :

- Tout d'abord, les objectifs notionnels, « le savoir », car une connaissance objective des phénomènes et des systèmes est la base d'une bonne appréhension des problèmes d'environnement, et permet une implication efficace dans leur résolution.

- Puis, les objectifs méthodologiques, « le savoir-faire » : l'EE tend à articuler le « savoir » avec des méthodes d'approches diversifiées (scientifique, artistique, culturelle, sensible, globale...) afin de développer la capacité à observer, comprendre et agir de manière créative, lucide, responsable et critique. L'EE favorise l'expérimentation du terrain et de l'action.

- Enfin, pour l'acquisition des attitudes de respect vis-à-vis de soi-même, de son environnement, de la société et d'autrui, l'EE favorise un éveil sensible et émotionnel, le partage et l'écoute. Elle invite la personne à adopter de nouvelles postures, l'aide à prendre ses décisions et la prépare aux nouveaux modes de gouvernance. Ce sont les objectifs comportementaux, les « savoir être » et « savoir vivre ensemble ».

L'éducation à l'environnement privilégie ainsi des pédagogies actives, dont les publics sont de fait « participants », à travers des projets de terrain animés en petits groupes. Ces pédagogies permettent aux participants de se sentir partie prenante et concernés ; elles ont pour finalité l'autonomie, la responsabilisation et l'engagement vers l'action.

De l'animation nature à l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD), voire jusqu'à l'éducation au développement durable (EDD)...

L'animation nature est née dans les années 60, menée par des passionnés bénévoles et des enseignants fidèles aux « leçons de choses ».

Les premiers professionnels apparaissent dans les années 70/80. L'éducation « pour » et « par » l'environnement vont se rejoindre : les activités et moyens pédagogiques se diversifient. Dans les années 90, le « développement durable » confirme l'importance des notions d'éco-citoyenneté et de démocratie participative.

Il se développe une éducation relative à l'environnement qui attache autant d'importance à l'environnement sociétal que naturel.

L'animation comprend clairement une dimension culturelle : l'environnement est compris non plus comme la simple relation de l'homme à la nature, mais comme le rapport qu'il a avec le milieu dans lequel il vit. L'animation en lien avec l'environnement s'inscrit donc d'une manière générale dans l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Elle se destine à chacun et concerne tous les territoires. Les premiers instigateurs de cette évolution des pratiques sont les éducateurs à l'environnement eux-mêmes, qui se reconnaissent aujourd'hui, pour la plupart, comme des « artisans d'un développement durable ». Néanmoins, le glissement sémantique usité par certains partenaires institutionnels vers « l'éducation au développement durable (EDD) », avec la disparition du mot « environnement », ne va pas sans poser d'importants questionnements aux acteurs de terrain. Ils y voient souvent une tentative d'instrumentalisation de leur action au service d'un certain modèle de développement, ne partageant pas les valeurs sur lesquelles se base l'EE.

Contexte : qu'est-ce que l'EEDD ?

Education à l'environnement et institutions publiques

Au niveau international : la première conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972, « *Nous n'avons qu'une seule terre* », donne le coup d'envoi.

En 1977, la conférence de Tbilissi est consacrée exclusivement à l'éducation relative à l'environnement.

Puis, c'est le rapport Brundtland en 1987 qui lance le concept de « développement durable ».

En 1992, lors du « Sommet de la Terre » à Rio, les états s'engagent sur une politique de développement durable : c'est la naissance de l'Agenda 21. La participation des citoyens est considérée comme la meilleure façon de traiter les questions d'environnement (principe 10), le chapitre 36 de la déclaration finale fait la promotion de l'éducation à l'environnement.

La stratégie de Vilnius (Nations Unies) de 2005 promeut les méthodes éducatives participatives.

La vague porteuse de l'EE continue avec le lancement, en 2005, de la décennie des Nations Unies pour l'Education en vue du Développement Durable, portée par l'UNESCO.

En France, c'est au ministère de l'Education Nationale (MEN) que l'on doit les classes « promenades » en 1887, puis plus récemment les classes vertes, les activités d'éveil, les projets d'action éducatifs... Le ministère de l'Agriculture inscrit un cours d'écologie dans ses programmes dès le début des années 1970, et favorise la pratique de l'étude de milieu avec les élèves.

Le développement de l'éducation à l'environnement fait partie des missions du ministère de l'Environnement, créé en 1971. Il le fait principalement en s'appuyant sur les associations. Le ministère de la Jeunesse et des Sports s'implique en mettant en place des BAFA spécialisés puis le BEATEP environnement. Des protocoles d'accord se signent entre ministères. En 1977, le ministre de l'Education rédige une « Charte pour l'éducation à l'environnement ».

Beaucoup d'associations interviennent en milieu scolaire, en proposant une approche complémentaire à celle de l'enseignant.

En 2003, le gouvernement met en place une Stratégie nationale pour le développement durable (SNDD), où l'on retrouve l'éducation à l'environnement dans deux lignes principales d'action : « le citoyen acteur du DD » et « l'état exemplaire ». Le 1^{er} juin 2004, le Congrès (Assemblée nationale et Sénat) approuve le projet de loi constitutionnelle relatif à la Charte de l'environnement, qui inclut à son article 8 « *l'éducation et la formation à l'environnement doit contribuer à l'exercice des droits et des devoirs...* ».

L'EE est donc maintenant reconnue au sein même de notre Constitution. Cela se traduit en juillet 2004 par la Circulaire du MEN, appelant à la « généralisation de l'éducation à l'environnement vers un développement durable » de l'école au lycée.

Cette même circulaire reconnaît la nécessité d'établir des partenariats avec les associations et recommande la création de comités de pilotage EEDD dans chaque académie.

En 2007, deux circulaires ministérielles viennent consolider le dispositif : en mars, celle du MEN qui consacre entre autres le concept d'établissement en démarche de développement durable (E3D), et en septembre, celle du ministère de l'Agriculture.

Activités, métiers, publics

Origines et émergence du secteur

Les activités d'animation et d'éducation en lien avec l'environnement relèvent de quatre filiations professionnelles, dont les frontières restent fort perméables :

- l'animation socioculturelle et sportive,
- le tourisme et le développement local,
- l'agriculture et la ruralité,
- la protection et la gestion de l'environnement.

C'est pourquoi il semblait difficile, jusqu'à maintenant, de catégoriser avec précision les activités et métiers relevant des domaines de l'animation en lien avec l'environnement. A titre d'exemple, une étude menée en 2004 sur les métiers de ce champ générés par le dispositif « Nouveaux Services Emplois Jeunes » (NSEJ) en Bourgogne fait apparaître 127 intitulés de postes différents !

Cette confusion s'explique en partie par la relative nouveauté du secteur. Le périmètre de la filière spécifique d'éducation à l'environnement, en émergence, était encore mal défini. En effet, un animateur socioculturel ou sportif, ou bien un technicien environnement peuvent développer des activités d'animation environnement, pour autant, ils ne font pas appel aux mêmes cœurs de métiers. De nombreuses études nous permettent maintenant de décrire un cœur de métier « éducation à l'environnement » fondé sur un socle de missions et d'activités bien définies et renvoyant à un panel de compétences spécifiques.

Missions

L'animation / éducation à l'environnement a pour missions essentielles :

- d'informer sur les enjeux et les moyens d'une gestion durable de l'environnement,
- de sensibiliser directement les publics à la nature et à l'environnement, et les orienter vers des comportements citoyens,
- d'éduquer, former et transmettre des savoirs, savoir-faire, savoir-être.

Typologies d'activités

Cette filière « émergente » animation / éducation à l'environnement peut être déterminée par cinq typologies d'activités :

1. Animer des séquences de sensibilisation, d'enseignement et d'éducation relatives à l'environnement vers un développement durable,
2. Concevoir et gérer des projets d'éducation à l'environnement,
3. Former des enfants, jeunes et adultes dans des domaines relatifs à l'environnement,
4. Concevoir et / ou utiliser des outils pédagogiques d'éducation à l'environnement,
5. Manager des groupes et des personnes.

Il est aussi possible de définir six typologies d'activités transversales s'apparentant à des cœurs de métier connexes mais régulièrement liées aux pratiques des animateurs / éducateurs à l'environnement :

1. Diriger des structures,
2. Animer / Coordonner,
3. Vendre,
4. Gérer des tâches administratives,
5. Collecter des données,
6. Encadrer des activités physiques et sportives de pleine nature.

Métiers de l'EEDD

Quatre types de métiers sont identifiés :

1. Animateur/trice nature environnement : élaboration d'animations simples – conduite de programmes pédagogiques en grande partie paramétrés.
2. Educateur/trice nature environnement : conception de projets pédagogiques – coordination d'actions socio-éducatives – encadrement direct.
3. Formateur/trice spécialisé – responsable pédagogique – conseil – accompagnement – médiation.

Activités, métiers, publics

4. Ingénierie de formation – ingénierie éducative : conception du projet éducatif global de la structure ou du service – direction, gestion de structure.

Filière professionnelle de formation en EEDD

Bien que le métier existe, et qu'il soit possible de le décliner selon plusieurs niveaux de responsabilités et de compétences, aucune structuration n'en permet aujourd'hui une reconnaissance institutionnelle.

En effet, il n'y a pas de formation spécifique en éducation à l'environnement inscrite au répertoire des certifications professionnelles.

Pour pallier ce manque, certains organismes de formation proposaient des BEATEP, option Activités Scientifiques et Techniques (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse, niveau Bac, supprimé en 2006), et maintenant des BPJEPS option Loisirs tout public (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports, niveau Bac, remplaçant le BEATEP depuis 2006).

Ces organismes ont intégré une approche de l'éducation à l'environnement dans les Unités Capitalisables le permettant.

Si ce choix permet d'apporter certaines compétences en éducation à l'environnement aux animateurs titulaires des diplômes concernés, il n'amène pas une réelle reconnaissance du métier. En effet, seuls certains organismes proposant le BPJEPS Loisirs tout public ont intégré de l'Education à l'Environnement dans une des Unités Capitalisables. Les employeurs en recherche d'animateurs ou d'éducateurs en environnement ne peuvent donc être certains qu'un titulaire d'un BPJEPS option Loisirs tout public a bien des compétences en Education à l'environnement, puisque cela dépendra de l'organisme qui lui a dispensé sa formation.

En l'absence de formation diplômante spécifique, les employeurs se tournent souvent vers le BTSA GPN (Gestion et Protection de la Nature) option Animation Nature, qui apporte un certain nombre de compétences nécessaires ou utiles à l'éducateur à l'environnement.

A l'heure actuelle, une réflexion est engagée avec les ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Agriculture et de l'Ecologie pour envisager la création d'une ou plusieurs certifications spécifiques en Education à l'Environnement.

Une filière de formation professionnelle spécifique favoriserait l'accès à une qualification répondant aux besoins des employeurs et permettrait de sécuriser les trajectoires professionnelles des salariés actuels et à venir.

Elle faciliterait en outre la construction de vrais partenariats entre le milieu de l'enseignement et des professionnels formés et reconnus, préconisés notamment dans le cadre de la circulaire EEDD de juillet 2004 (généralisation de l'EEDD en milieu scolaire) et celle de mars 2007.

Enfin, elle permettrait une réelle reconnaissance et une valorisation du métier, ainsi qu'un raisonnement en terme d'ascension sociale ou professionnelle.

Une filière de formation professionnelle « Education à l'Environnement » pourrait se décliner ainsi :

- Niveau IV : Animateur nature environnement.
- Niveau III : Educateur nature environnement – Fonctions de coordination, d'encadrement direct et de conception de projet pédagogique.
- Niveau II : Formateur spécialisé – Responsable pédagogique – Conseiller.
- Niveau I : Ingénierie pédagogique – Ingénierie éducative (conception du projet éducatif global d'une structure ou d'un service) – Direction/ Gestion.

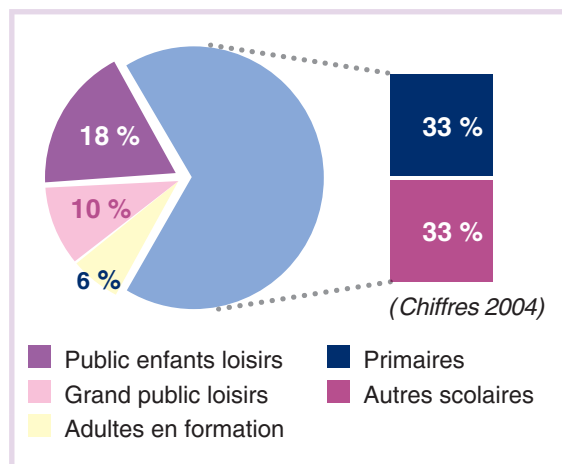
Les réseaux associatifs œuvrent à la promotion d'une telle filière et militent pour sa mise en place par les ministères de tutelle, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Activités, métiers, publics

Publics de l'EEDD

Le premier public des associations d'EEDD est scolaire, ce qui s'explique en grande partie par sa nature captive. L'étude nationale ONMAS de 2004 montre que 66% des journées d'animation se font auprès des scolaires (dont la moitié auprès des primaires), pour 18% auprès d'un public enfant en loisirs, 10% grand public en loisirs et 6% d'adultes en formation.

La prise en compte de ce public adulte dénote un phénomène d'évolution des compétences d'un certain nombre de structures de l'animation vers la formation.

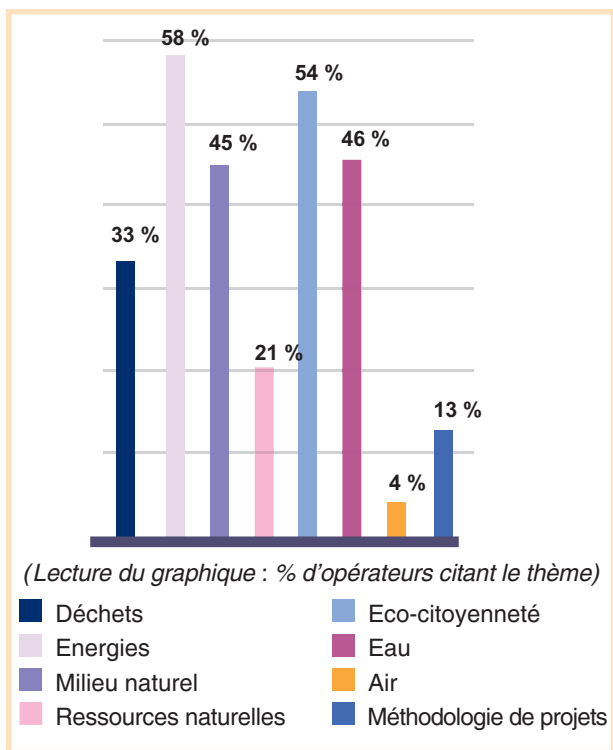
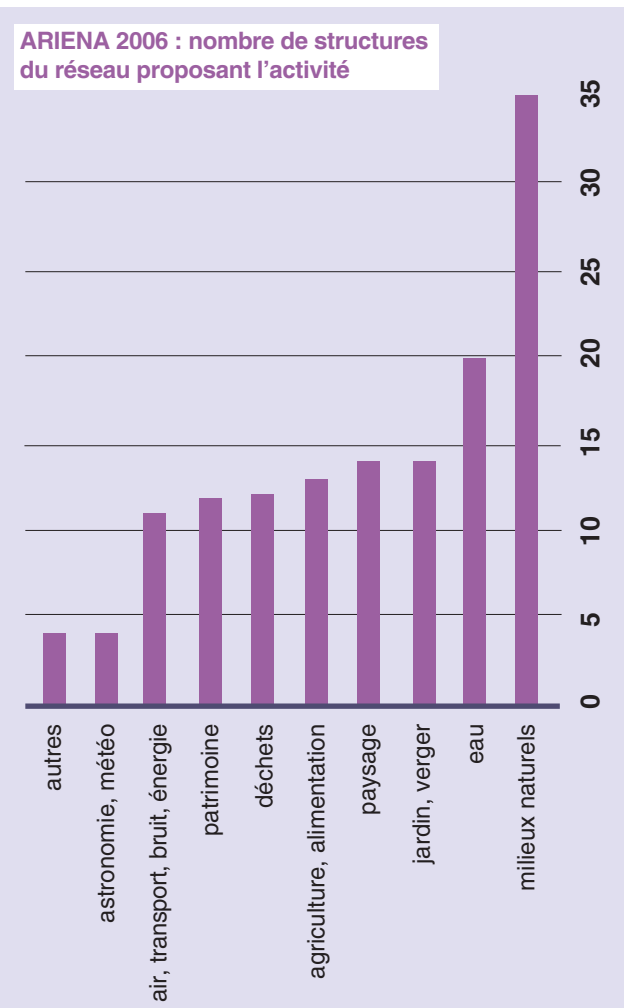


Thématiques

En 2004, au niveau national, les thématiques abordées sont les suivantes, dans l'ordre de grandeur : milieux naturels, faune, flore (25%), eau (20%), patrimoine et paysages (18%), déchets (16%), développement durable (12%), puis air, environnement sonore et milieux urbains.

En 2006, en Alsace, les thématiques d'intervention des structures d'EE membres de l'ARIENA :

En 2006, en Basse-Normandie, voici la répartition des besoins perçus par les opérateurs d'EDD :

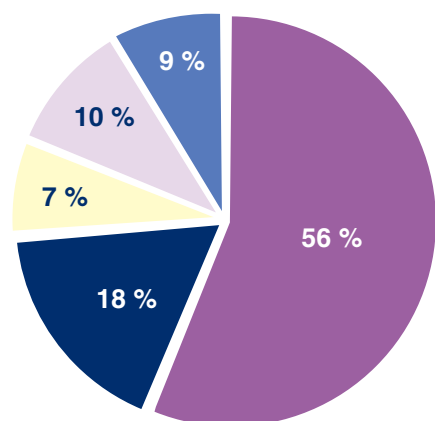


Acteurs et structuration du secteur

Associations, Etat, collectivités, entreprises...

Outre les fonctionnaires les plus investis, les acteurs principaux étaient pratiquement exclusivement associatifs jusqu'à la fin des années 90, bien que les plus anciennes associations d'EE n'aient que deux ou trois décennies d'existence au maximum. La majorité de ces associations ne font pas exclusivement de l'EE. Dans les années 90, ces associations se sont appuyées sur les dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion. Puis c'est l'apparition du dispositif NSEJ, qui a largement contribué au développement rapide de l'emploi dans le secteur : 22 % des emplois jeunes en environnement ont été créés dans le secteur éducatif. Grâce à ce dispositif, les collectivités locales devinrent couramment employeurs d'animateurs environnement.

Si l'on ne possède pas de chiffres exacts sur la répartition des emplois entre collectivités et associations, certains estiment que les premiers représentent 30 % de l'emploi dans le secteur, les deuxièmes environ 60 % - le reste étant pris en charge par d'autres organismes privés, dont une partie est constituée d'entreprises individuelles. Une étude de 2006 en Basse-Normandie¹ fait apparaître la répartition suivante entre les opérateurs identifiés (sans jauger leur importance relative en terme d'emplois ou d'actions) :



Opérateurs 2006 en Basse-Normandie

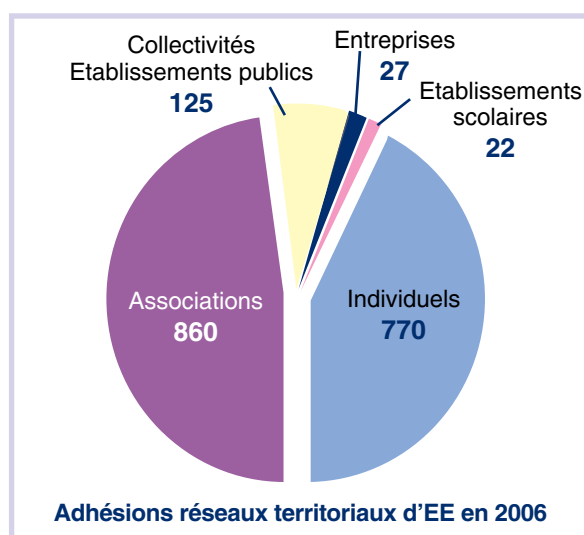


Les réseaux territoriaux d'EE

La plupart des structures opératrices ne font pas exclusivement de l'EE ; ces structures sont donc souvent affiliées à des fédérations telles que FNE, UNCPPIE, CLER, etc. Néanmoins, un grand nombre des acteurs se retrouvent au sein des « réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement », qui sont des structures transversales organisées à l'échelle nationale (au sein du Réseau Ecole et Nature), régionale (au sein des GRAINEs, REEB, ARIENA...) et, d'une façon croissante, à l'échelle départementale.

L'objet de ces réseaux est de promouvoir et de développer l'éducation à l'environnement pour tous, à travers la mise en relation des acteurs, la création et la diffusion de ressources pédagogiques, l'information et la mutualisation des ressources, la formation et le soutien et la représentation des acteurs, etc.

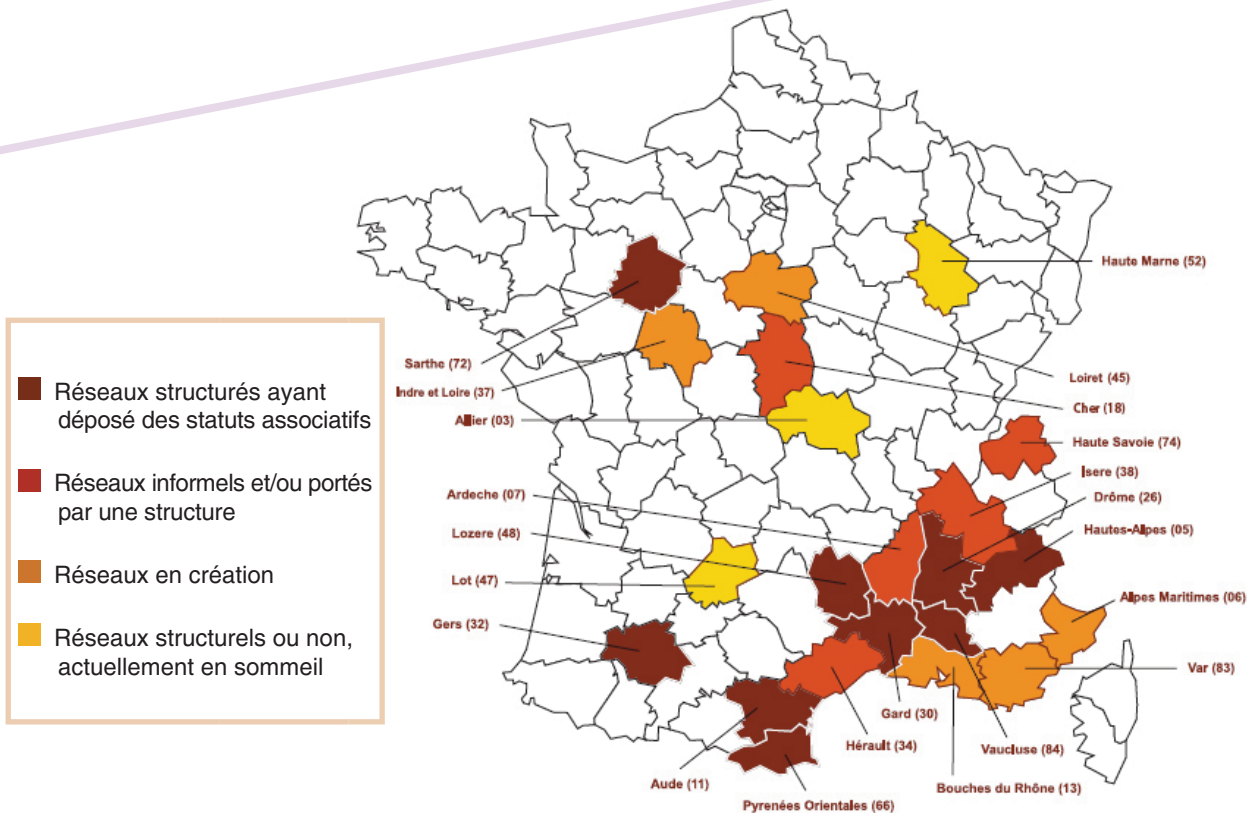
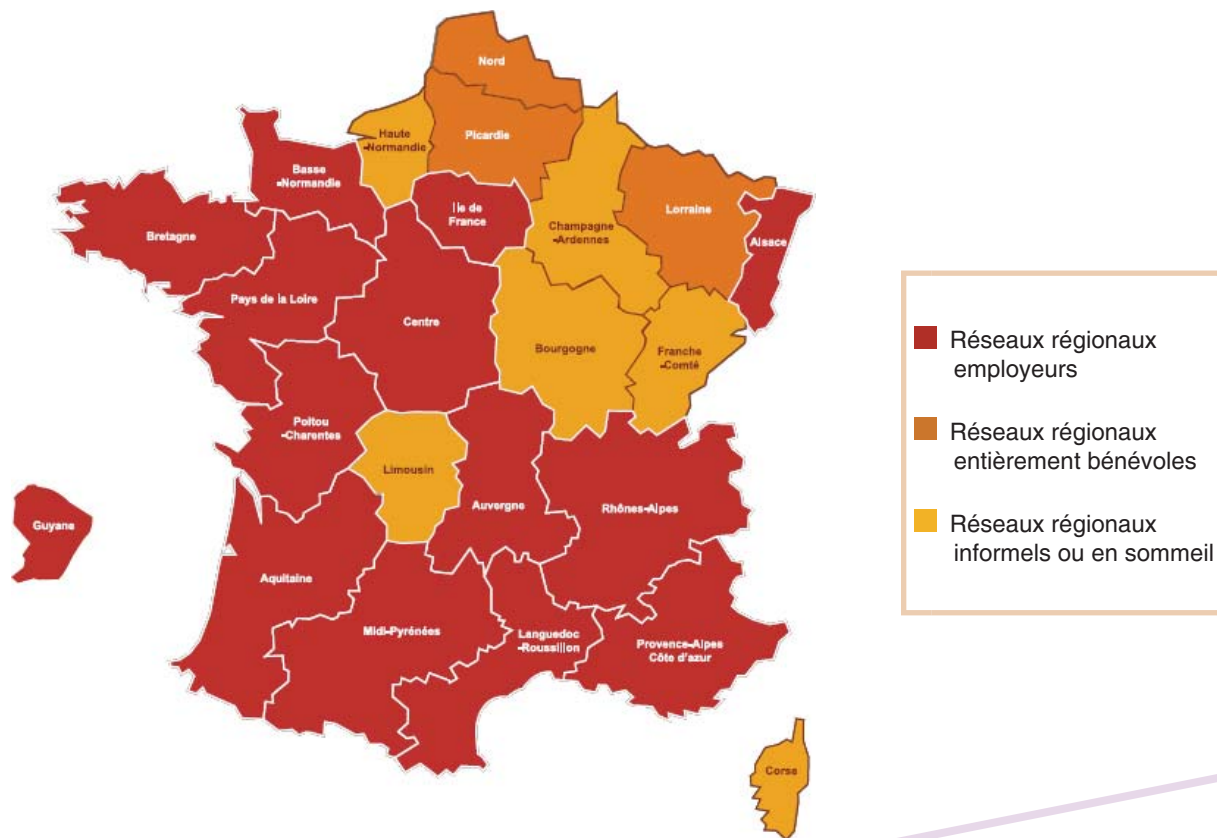
En 2006, les réseaux territoriaux comptent ensemble plus de 1000 personnes morales adhérentes et un peu moins de 800 personnes physiques. 83 % des structures adhérentes sont des associations : néanmoins, la part des collectivités et établissements publics, à hauteur de 12%, s'accroît progressivement. Les entreprises membres sont pour la plupart des travailleurs indépendants. Les 800 adhérents individuels sont de toutes origines : éducateurs, enseignants, militants...



Adhésions réseaux territoriaux d'EE en 2006

¹ Conseil Régional Basse-Normandie, « Diagnostic des structures d'éducation au développement durable en Normandie », 2006 - p. 8.

Acteurs et structuration du secteur



Acteurs et structuration du secteur

Les « Collectifs EEDD »

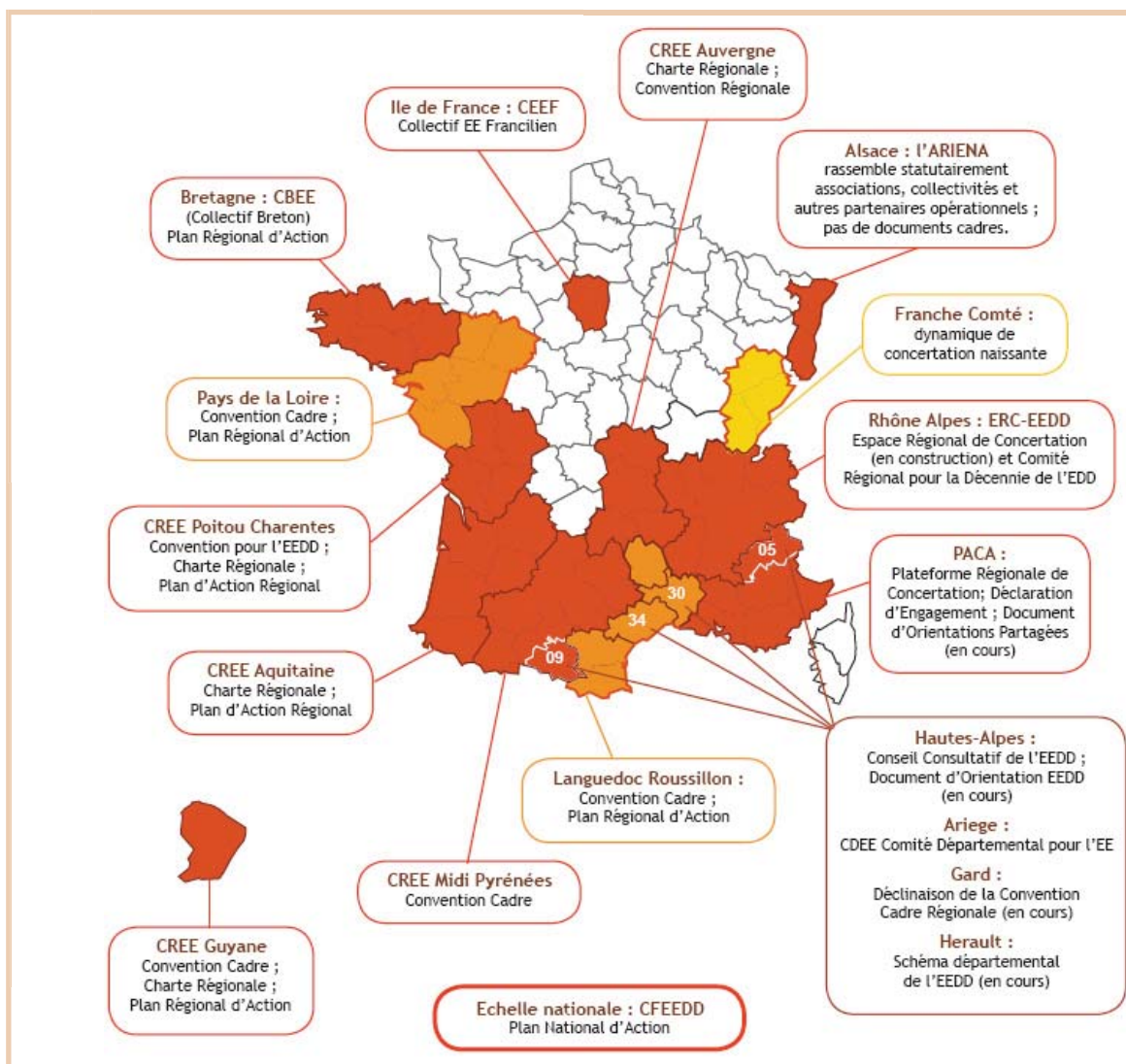
Les réseaux d'EE ont su identifier et répondre au besoin d'une parole collective dans les territoires sur la question de l'éducation à l'environnement. De par leur objet social, de par le fait qu'ils rassemblent un grand nombre d'acteurs, de par leur maîtrise de l'animation et leur attachement aux mécanismes de la démocratie participative, les réseaux territoriaux se retrouvent au centre des dynamiques sociopolitiques pour le développement de l'EEDD.

Afin de rassembler, au-delà des membres des réseaux, l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation à l'environnement : non seulement la société civile mais aussi les partenaires publics

(Etat et collectivités), et bientôt les entreprises, se sont mis en place des « collectifs ».

Tout d'abord le Collectif Français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD), puis progressivement des Collectifs Régionaux pour l'Education à l'Environnement (CREE). Le CFEEDD a organisé en 2000 les premières Assises Nationales de l'EE à Lille, rassemblant plus de 1100 personnes et menant à l'élaboration d'un Plan National d'Action.

En quelques années, les collectifs se sont souvent renforcés, parfois atténués.



Acteurs et structuration du secteur

En 2006, on compte des « Collectifs régionaux », ou dynamiques apparentés, dans 11 régions ainsi que dans certains départements. Ces plateformes concrétisent leur volonté d'agir pour le développement de l'EEDD à travers la conception et la mise en place de Plans d'Action Régionaux, de Conventions Cadres, Déclarations d'Engagement ou de Chartes Régionales, ratifiés par l'ensemble des parties prenantes. Ces documents de référence permettent aux acteurs de terrain d'inscrire leur action dans le cadre d'un plan global, éventuellement financé par les partenaires signataires. Ils permettront également de mettre en place les mécanismes nécessaires à structurer l'EEDD sur le territoire.

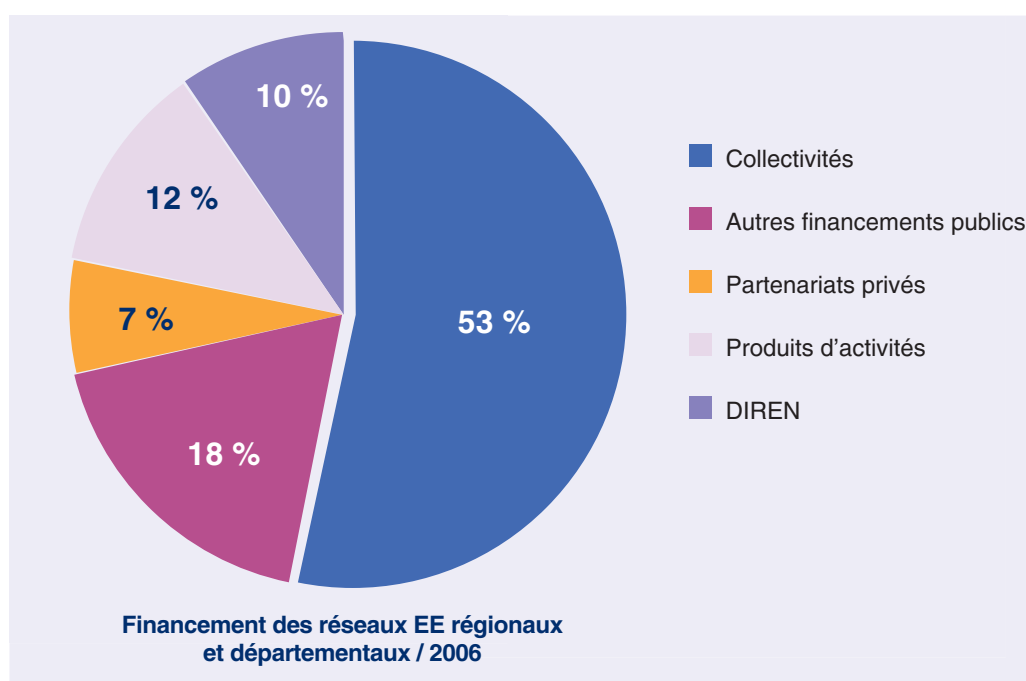
Partenaires stratégiques : les collectivités territoriales

Depuis plusieurs années, les Conseils régionaux et Conseils généraux renforcent leur action dans le domaine de l'éducation à l'environnement, sans que celle-ci relève directement de leurs responsabilités et compétences obligatoires. Ces collectivités deviennent des partenaires de plus en plus importants des acteurs de l'éducation à l'environnement.

Cette dynamique est également d'importance en ce qui concerne les « nouvelles territorialités ». Tout d'abord les Parcs naturels régionaux (PNR), mais aussi les Communautés de communes, les Agglomérations, les Pays...

La protection de la nature et de l'environnement, l'aménagement du territoire, la gestion et la protection de la ressource en eau, la gestion des déchets relèvent aujourd'hui pour la plupart de leurs compétences. Certaines collectivités ont embauché leurs propres animateurs, mais le plus souvent elles se placent en tant que commanditaires et non en tant qu'exécutrices. Cela pose la question de leurs modes de contractualisation avec le secteur associatif de l'éducation à l'environnement, dont les missions d'intérêt général sont souvent mal prises en compte : partenariat ou appels d'offres ?

A titre d'exemple, le graphique ci-dessous montre qu'en 2006, 53 % du financement des réseaux territoriaux d'EE provenaient des collectivités territoriales.



Les associations en mutation

La professionnalisation des associations

Les plus anciennes associations d'éducation à l'environnement n'ont que deux ou trois décennies d'existence au maximum. Les associations de plus de 15 ans sont donc considérées comme établies, ce qui en fait un secteur relativement jeune. Ce constat peut également s'appliquer, mais peut-être dans une moindre mesure, aux associations de protection et gestion de la nature qui se sont dotées d'un secteur éducatif à cette époque. En Rhône-Alpes, 1/3 des associations qui emploient des animateurs sont créées entre 1994 et 1998 ; suite à quoi la création se ralentit mais les embauches de personnels augmentent fortement.

Dans les années 70/80, les animateurs / éducateurs à l'environnement sont souvent bénévoles, ou bien employés par des associations militantes – souvent en postes FONJEP, en contrats verts, ou en tant qu'objecteurs de conscience. Dans les années 90, les associations s'appuient sur les dispositifs d'aide à l'emploi et à l'insertion (notamment les CES / CEC). Puis c'est l'apparition du dispositif NSEJ, qui contribue largement au développement rapide de l'emploi dans le secteur, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Une proportion importante des salariés de ces associations est donc embauchée dans ce cadre : en Rhône-Alpes en 2004, on observe que 53 % des salariés des associations adhérant au GRAINE et 65 % de celles adhérant à la FRAPNA (au sein de l'échantillon observé) ont été embauchés sous contrat « Emploi Jeune »². En PACA en 2003, la moitié des emplois relevant du secteur sont des emplois aidés, notamment des salariés « Emploi Jeune »³. La majorité des associations d'EE ne disposent également que de peu de salariés : ce sont pour la plupart des « petites » structures. A titre d'exemples : en 2005, 60% des associations Rhône-Alpines avaient entre 1 et 2 salariés ; en Bretagne, en 2001, les associations employaient en moyenne 6 salariés équivalent temps plein⁴. En Basse-Normandie en 2006, 60 % des opérateurs et 74 % des associations emploient moins de 5 salariés.

Ces salariés sont en général hautement qualifiés et faiblement rémunérés par rapport à leur niveau d'études et à leurs responsabilités. Cette mutation progressive implique aussi une évolution du panel des ressources humaines dont peuvent maintenant disposer certaines associations d'EE : direction, chargé de communication, secrétaire, comptable... Cette évolution a également des conséquences sur les relations entre salariés et bénévoles. Ces derniers font face à un besoin de compétences plus pointues et à des responsabilités accrues, au moment où le bénévolat est partout en difficulté...

La crise financière

Les associations d'EE entrent depuis quelques années dans de sérieuses difficultés financières, menant à un nombre croissant de licenciements et de dépôts de bilan, ou à la diversification des activités au détriment de l'EE. En effet, les publics de l'éducation à l'environnement ne sont pour la plupart pas ou peu solvables : les écoles, premiers publics, n'ont que très peu de ressources financières à allouer aux projets scolaires liés à l'environnement. Une partie importante du montage d'un projet d'EE consiste donc – outre la préparation pédagogique – à trouver son mode de financement. Jusqu'aux années 2000, l'Etat était le premier financeur de ces activités, non seulement à travers des financements de ses directions décentralisées mais surtout... à travers les emplois jeunes ! La fin du dispositif NSEJ, conjuguée à la baisse généralisée des crédits publics octroyés aux associations, n'a pas été compensée par les nouveaux dispositifs nationaux d'aide à l'emploi.

² « Synthèse des études menées par la FRAPNA et le GRAINE Rhône-Alpes », 2003 - p. 6.

³ ARPE, « Analyse de la filière éducation, sensibilisation et animation relative à l'environnement en PACA », 2003 - p. 11.

⁴ REEB, « Etude sur les emplois en éducation à l'environnement en Bretagne », 2001 - p. 10.

Les associations en mutation

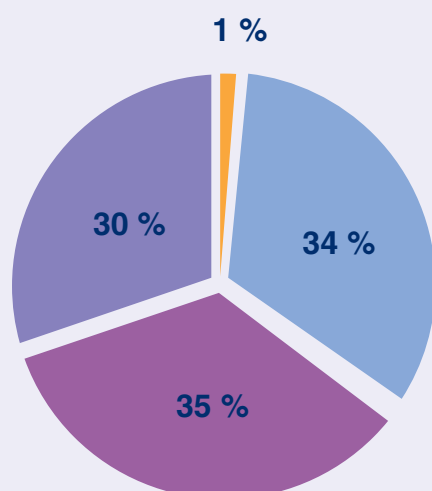
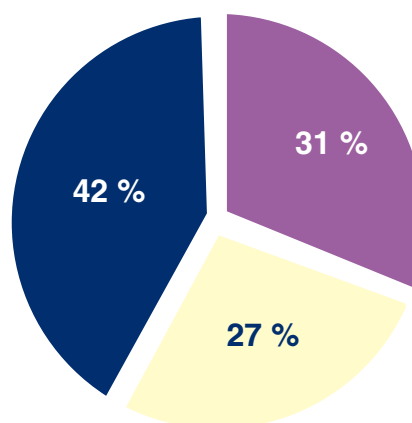
Ces derniers, dans une logique de retour au soutien à l'insertion professionnelle, sont en décalage avec les besoins du secteur de l'EE, où l'emploi nécessite maintenant formation spécifique, compétences, opérationnalité et expérience. La baisse du soutien de l'Etat se compense par l'implication croissante des collectivités, mais avec une importance inégale selon les territoires : c'est particulièrement le cas avec les aides à l'emploi régionales.

En 2006, une association d'EE en Alsace

Voici quelques données sur une association d'EE « type » en Alsace :

- **Coordination administrative et partenariale**
(direction, comptabilité, secrétariat, etc.)
- **Appuis technique et logistique**
(conception d'outils, préparation pédagogique, etc.)
- **Interventions éducatives auprès des publics**
(animation, formation, etc.)

70 % du plan de charge salarié est consacré aux activités pédagogiques.



- **Partenariat privé**
(mécénat de compétences, dons, etc.)
- **Produits de l'activité associative**
(participation des publics)
- **Financements publics sur projets**
(soutien à la mise en place de formations, conception d'une exposition...)
- **Subventions**
(subventions de fonctionnement, aide à l'emploi...)

Enjeux et besoins d'accompagnement

L'accompagnement des collectivités et des établissements publics

L'intérêt croissant pour l'éducation à l'environnement des collectivités territoriales, qui interviennent en tant qu'opérateurs ou partenaires des projets locaux, se matérialise non seulement par leurs financements des actions mais aussi par leur adhésion aux réseaux territoriaux d'EE. Il y a un enjeu fort pour les acteurs expérimentés – et particulièrement les associations, de par leurs savoir-faire, objet social et fonctionnement – dans l'accompagnement de ces collectivités : ingénierie de projet, formation des personnels, création d'Agendas 21, établissements en démarche de développement durable, etc. Le REN, l'UNCPPIE, le Comité 21, ECORCE et l'IFREE s'attellent ensemble à répondre à ce besoin en proposant des formations adaptées aux acteurs concernés.

Associations : le fonctionnement de la structure, le projet associatif et l'utilité sociale

Les structures associatives d'EE ont beaucoup changé et évolué ces dernières années.

La vague d'embauche de personnels relativement autonomes, qualifiés et enthousiastes, a apporté un dynamisme important au secteur et a permis de démultiplier les capacités d'action. Néanmoins, cette arrivée massive a provoqué une évolution souvent trop rapide des relations entre salariés et bénévoles au sein de structures associatives peu préparées.

Les administrateurs ont du assumer des fonctions d'employeurs pour lesquelles ils n'étaient pas bien préparés – ou bien ils ont délégué ces fonctions à des directeurs, avec qui il a fallu distinguer les responsabilités respectives. Les salariés, souvent jeunes et peu expérimentés, ont manqué de cadre non seulement au sein de leur structure, mais aussi du fait d'une filière de formation professionnelle floue et manquant de cohérence.

Avec la baisse importante des aides à l'emploi, les associations se sont retrouvées dans une course aux financements en vue de pérenniser leurs postes. Engluées dans le court terme administratif et financier, confrontées à des besoins en compétences de plus en plus pointues, talonnées par l'émergence d'un « marché de l'éducation à l'environnement », bien des structures ont perdu prise avec leur dynamique associative. Elles voient leurs bénévoles se désinvestir au fur et à mesure que la dimension économique de leur fonctionnement prend le pas sur leur projet social. En perte de sens, elles risquent alors de ne rester associations que par leurs statuts : c'est la perte du « fait associatif ».

C'est pourquoi un grand nombre de structures identifient le besoin de travailler sur leurs modes de fonctionnement interne, ainsi que de redéfinir leur projet global, à la lumière de l'utilité des actions et des objectifs de la structure. C'est à ce besoin qu'a souhaité s'atteler le CNAR Environnement⁶, à travers le Dispositif d'évaluation et de valorisation de l'utilité sociale en environnement (DEVUSE).

Le partenariat entre associations d'EE et collectivités territoriales

Depuis plus de 30 ans, les relations contractuelles entre associations d'éducation à l'environnement et collectivités se basent sur une pratique du partenariat, et reposent juridiquement sur le régime de la subvention.

Aujourd'hui, de plus en plus de collectivités locales se mobilisent directement sur cet enjeu et souhaitent engager des programmes d'action élaborés conjointement avec les acteurs de leur territoire, dans un mouvement collectif et citoyen vers un développement durable.

⁶ Centre National d'Appui et de Ressources en Environnement : échelon national du dispositif DLA, en mission d'appui thématique aux acteurs du dispositif.

Enjeux et besoins d'accompagnement

Parallèlement à cet élan territorial nouveau, nous constatons une évolution qui favorise les procédures relevant de la commande publique, au détriment des subventions. Cela se matérialise par l'émergence d'appels d'offres dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

En effet, d'une part on constate une faible maîtrise des outils contractuels par les parties prenantes - la rédaction des conventions entre partenaires est parfois très ambiguë et prête à confusion. D'autre part, le contexte juridique ne constitue pas un cadre toujours lisible et délimitant deux champs bien distincts de contractualisation : il n'est pas toujours simple d'interpréter la loi, concernant les conditions menant à une subvention ou à un appel d'offres. Cette zone d'incertitude joue en défaveur du régime de la subvention et de constructions partenariales pérennes - notamment pour des actions locales. Le recours aux marchés publics est trop fréquent et souvent non justifié pour l'EE.

Les conséquences directes portent sur :

- la pérennité et la qualité des projets,
- les dynamiques de travail en réseaux d'acteurs basées sur l'entraide et la coopération, par essence non concurrentielles,
- la diversité des acteurs mobilisés dans les territoires, la commande publique ne s'embarassant pas de la pluralité des points de vue et des partenaires,
- le cadre juridique et fiscal des associations d'éducation à l'environnement.

Les associations et les collectivités identifient massivement un besoin d'accompagnement à ce sujet : comment mettre en place des modalités de partenariats adaptées et des cadres juridiques sécurisés ? C'est pourquoi le CNAR Environnement s'est engagé à étudier les pratiques de contractualisation entre associations et collectivités dans le secteur de l'environnement, afin de définir les cadres juridiques et techniques du partenariat entre associations et collectivités publiques. L'objectif est de construire collectivement une démarche pédagogique de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs, pour la mise en œuvre de partenariats pérennes.

Le partenariat privé

Afin de diversifier leurs financements, les associations d'EE ont besoin d'accompagnement dans le montage de partenariats avec les entreprises. A l'heure actuelle, ces partenariats sont très peu développés, à quelques exceptions près. La culture des associations et des entreprises nécessite d'être améliorée : qu'est-ce que le mécénat et le sponsoring ? Comment les mettre en œuvre ? Quels sont les limites et les enjeux éthiques de ces partenariats ? Autant de besoins auxquels il convient de répondre.

Ces besoins sont à l'origine du projet « Mécénat territorialisé », mené en Poitou Charentes d'une façon conjointe par le C2RA⁶ et le CNAR Environnement.

La gestion économique et financière

Outre le financement des actions et dans un objectif d'appui au processus de professionnalisation, les associations ont besoin d'accompagnement dans la gestion de l'activité d'EE. D'une part, pour mieux prendre en compte l'ensemble des paramètres afférents aux actions réalisées ou projetées et, d'autre part, pour mieux faire connaître aux partenaires et aux publics les réalités économiques des activités d'éducation à l'environnement. De surcroît, il est nécessaire d'accompagner les réseaux d'EE afin qu'ils puissent réduire les phénomènes de distorsion de prix pour une même activité, sur un même territoire, dans un même réseau d'acteurs ayant un cadre juridique commun – ceci afin de ne pas pénaliser le développement de l'activité. Le CNAR Environnement développe des « référentiels économiques et financiers en EE ». Ceux-ci permettront aux associations de mieux maîtriser leurs activités au regard d'une vision globale de leur projet associatif : action équilibrée, action à perte mais ayant une fonction statutaire ou promotionnelle, etc ■

⁶ Centre Régional de Ressources et d'Animation, échelon régional du dispositif DLA, en mission d'animation territoriale des DLA.

En savoir plus...

Sites Internet et structures ressources

- ▶ www.ecole-et-nature.org
- ▶ www.educ-envir.org
- ▶ <http://cfeedd.org>

A l'échelle nationale :
le Réseau école et nature (REN)
Contact : Grégoire Delforge, 04 67 06 18 67
gregoire.delforge@ecole-et-nature.org

Aux échelles régionales et départementales :
les réseaux territoriaux d'éducation à l'environnement, dont la liste est téléchargeable sur
www.ecole-et-nature.org

Bibliographie

- REN, « Rapport d'Activité Commun des réseaux territoriaux d'EE », décembre 2007
- CNAR Environnement / REN, « Carnet de Pratiques / Perspectives sur le secteur de l'environnement », octobre 2007
- REN, revue nationale d'EE « Encre Verte », « Education à l'environnement vers un développement durable : pratiques et logiques actuelles », numéro spécial, septembre 2007
- REN / GRAINE Rhône-Alpes, « L'éco-citoyenneté : éduquer pour s'engager au quotidien ? », 2007
- ARIENA, « Tableau de bord de l'EE en Alsace », 2006
- Région Basse-Normandie, « Etablissement d'un diagnostic des structures d'éducation au développement durable en Basse-Normandie », novembre 2006
- CNAR Environnement / REN, « Education à l'Environnement : note de synthèse du séminaire CNAR Environnement », mars 2006
- CNAR Environnement / REN, « Education à l'Environnement : note de problématique », février 2006
- GRAINE Rhône-Alpes et FRAPNA Région, « Contribution à l'analyse du fonctionnement des associations employant des professionnels de l'animation et de l'éducation à l'environnement », 2005
- ONMAS, « Etude nationale sur les métiers de l'animation liés à l'environnement », 2004
- ARPE PACA, « Analyse de la filière éducation, sensibilisation et animation relative à l'environnement en PACA », 2003
- REN, revue nationale d'EE « Encre Verte », « Dans les territoires », numéro 45, 2003
- REN, « Fonctionner en réseau », 2002
- REEB, « Etude sur les emplois en éducation à l'environnement en Bretagne », 2001
- REN, « Guide pratique d'éducation à l'environnement : monter son projet », 2001
- REN, « Alternier pour apprendre – entre pédagogie de projet et pédagogie de l'écoformation », 1997
- REN, « Eduquer à l'environnement par la pédagogie de projet, un chemin d'émancipation », 1996

Glossaire des sigles

ARIENA : Association régionale pour l'initiation à la nature et à l'environnement en Alsace

AVISÉ : Agence de valorisation des initiatives socio-économiques

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centre de vacances et de loisirs

BEATEP : Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

En savoir plus...

BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

BTS GPN : Brevet technicien supérieur « Gestion protection de la nature »

CEC : Contrat emploi consolidé

CES : Contrat emploi solidarité

CFEEDD : Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable

CLER : Comité de liaison pour les énergies renouvelables

CNARE : Centre national d'appui et de ressources en environnement

CREE : Collectif régional pour l'éducation à l'environnement

C2RA : Centre régional de ressources et d'animation

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DEDD : Décennie de l'éducation au développement durable

DLA : Dispositif local d'accompagnement

ECORCE : Réseau d'échanges pour la cohérence et la réflexion dans les centres d'éducation à l'environnement

EE : Éducation à l'environnement

EDD : Éducation au développement durable

EEDD : Éducation à l'environnement vers un développement durable

ERE : Éducation relative à l'environnement

ESS : Économie sociale et solidaire

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

E3D : Établissement en démarche de développement durable

FNE : France nature environnement

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

GRAINE : Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement

IFREE : Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

ONMAS : Observatoire National des Métiers du Sport et de l'animation

ONU : Organisation des Nations Unies

MEN : Ministère de l'éducation nationale

NSEJ : Nouveaux services emplois jeunes

PNR : Parc naturel régional

REEB : Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

REN : Réseau école et nature

UNCPIE : Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Réalisation

Rédaction

Grégoire Delforge (Réseau École et Nature - CNAR Environnement)

Coordination

Karim Zerguit (Avisé)

Maquette

Virginie Hérial (Avisé)

© Collection Le Repères de l'Avisé. Mai 2008

